



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Le Président*

**Monsieur Manuel VALLS**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Marseille, le 17 novembre 2016

Monsieur le Premier ministre,

J'ai eu l'occasion de dénoncer l'inconséquence de la décision de fermer, au prétexte du contrôle renforcé aux frontières, l'accès de deux aéroports de la région aux avions en provenance de territoires extérieurs à l'espace Schengen. Décision d'autant plus incompréhensible que l'aéroport de la Môle vient, à la demande même de l'Etat, d'achever des travaux d'investissements nécessaires pour répondre aux exigences nouvelles de sécurité.

Je me permets dès lors d'attirer votre attention sur les lourdes conséquences qu'une telle décision fera inmanquablement peser sur l'économie régionale. Au moment où nous agissons sans relâche pour soutenir la filière touristique dans un contexte de crise due aux attentats, interdire aux avions de tourisme d'affaires en provenance de Grande-Bretagne ou de Russie, pour ne prendre que ces seuls exemples, d'atterrir dans deux aéroports d'affaires emblématiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur serait une terrible erreur. Quel mauvais signal, en effet, pour les investisseurs !

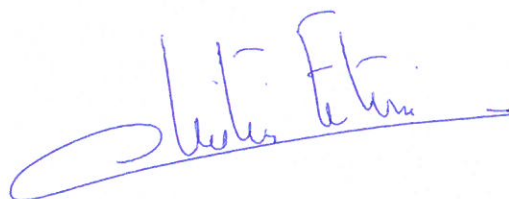
C'est pour ces raisons que je vous demande par la présente, de suspendre cette dangereuse décision.

L'incertitude juridique qui pèse sur les conditions d'application de la décision publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne nous en offre l'opportunité. Suivant l'analyse juridique de la société des Aéroports de la Côte d'Azur, que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur partage pleinement, la décision d'interdire les vols hors de l'espace Schengen ne s'appliquera que lorsqu'elle aura été publiée au journal officiel de la République française. Jusqu'à la publication, l'arrêté du 20 avril 1998 modifié continue de produire ses effets.

... / ...

Il est encore temps pour l'Etat de clarifier sa position en prenant en compte les graves conséquences que j'évoque. Il est certain que, dans le cas contraire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur déposera un recours, aux côtés de la société des Aéroports de la Côte d'Azur, contre une telle décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Christian Estrosi', with a long horizontal flourish extending to the right.

**Christian ESTROSI**